

degré d'utilisation du sol par lot du présent PAP :

lot 01	lot 02
140 180 140 519	70 115 210 297
342 1-m 1-u 1-u	196 1-mb 1-u 1-u
02 sens ha-7.50 1+1C 1S+1+1C	02 sens ha-7.50 1+1C 1S+1+1C
lot 03	lot 04
70 89 210 224	70 115 210 344
147 1-mb 1-u 1-u	226 1-mb 1-u 1-u
02 sens ha-7.50 1+1C 1S+1+1C	02 sens ha-7.50 1+1C 1S+1+1C
lot 05	lot 06
70 111 210 332	70 87 210 217
219 1-mb 1-u 1-u	143 1-mb 1-u 1-u
02 sens ha-7.50 1+1C 1S+1+1C	02 sens ha-7.50 1+1C 1S+1+1C
lot 07	
70 102 210 265	
174 1-mb 1-u 1-u	
02 sens ha-7.50 1+1C 1S+1+1C	

Légende :

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou lot :

LOT / ILOT	surface du lot / de l'îlot (ares)
surface d'implantation du sol (m ²)	surface constructible brute (m ²)
type et nombre de logements	nombre de niveaux
type de toiture	hauteur des constructions (m)

Délimitation du PAP et des zones du PAG

- délimitation du PAP
- délimitation des différentes zones du PAG
- Courbes de niveau
- terrain existant
- terrain remodelé
- Nombre de niveaux:
 - I, II, III... nombre de niveaux pleins
 - +1,2...R nombre d'étages en retrait
 - +1,2...C nombre de niveaux sous combles
 - +1,2...S nombre de niveaux en sous-sol
- Hauteur des constructions:
 - hc-x hauteur à la corniche de 8.5 m
 - ha-x hauteur à l'arrière de x m
 - hf-x hauteur au faite de x m
- Types et dispositions des constructions:
 - oc constructions en ordre congru
 - onc constructions en ordre non congru
 - x-mi maisons isolées
 - x-mj maisons jumelées
 - x-mb maisons en bande
- Types et nombres de logements:
 - x-u logements de type unifamilial
 - x-b logements de type bifamilial
 - x-c logements de type collectif
- Formes de toiture:
 - toiture plane
 - ti (7%>2%) toiture à versants, degré d'inclinaison
 - orientation du faite
- Gabarit des immeubles (plan / coupes):
 - alignement obligatoire constructions destinées au séjour prolongé
 - limites de surfaces constructibles pour construction destinées au séjour prolongé
 - alignement obligatoire pour dépendances
 - limites de surfaces dépendance
 - limites de surfaces constructibles pour construction souterraines
 - limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots / parcelles:

- Délimitation de zones différentes (Abgrenzung unterschiedlicher Nutzung)
- lot projeté
- terrains cédés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions:

- pourcentage minimal en surface construite brute à déduire au logement par construction
- pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- pourcentage obligatoire en surface construite brute de logements par construction

Espaces extérieurs et publics:

- EvP espace vert privé
- EvP espace vert public
- aires de jeux ouverte au public
- espace extérieur pouvant être scellé
- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être dédié au stationnement
- chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- voie de circulation de type résidentielle ou zone de rencontre
- Plantations et murets
 - arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute à conserver
 - haie projetée / haie à conserver
 - muret projeté / muret à conserver
 - arbre à abattre

Servitudes

- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- élément bâti ou naturel sauvegarder

Infrastructures techniques

- caniveau à grille (pour eaux pluviales)
- canalisation (publique) pour eaux pluviales
- rigole (à ciel ouvert) pour eaux pluviales
- canalisation (privée) pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées

Légende complémentaire:

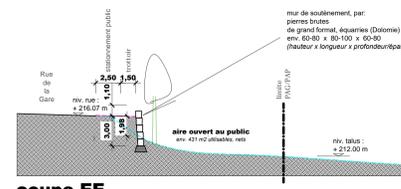
- parking privé
- accès carrossable privé
- construction existante
- terrain
- ligne de crue "HQ-100"
- éclairage public existante
- espace pouvant être dédié au stationnement public
- point de niveau de référence concernant le calcul de la hauteur de comble



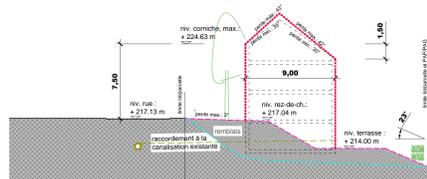
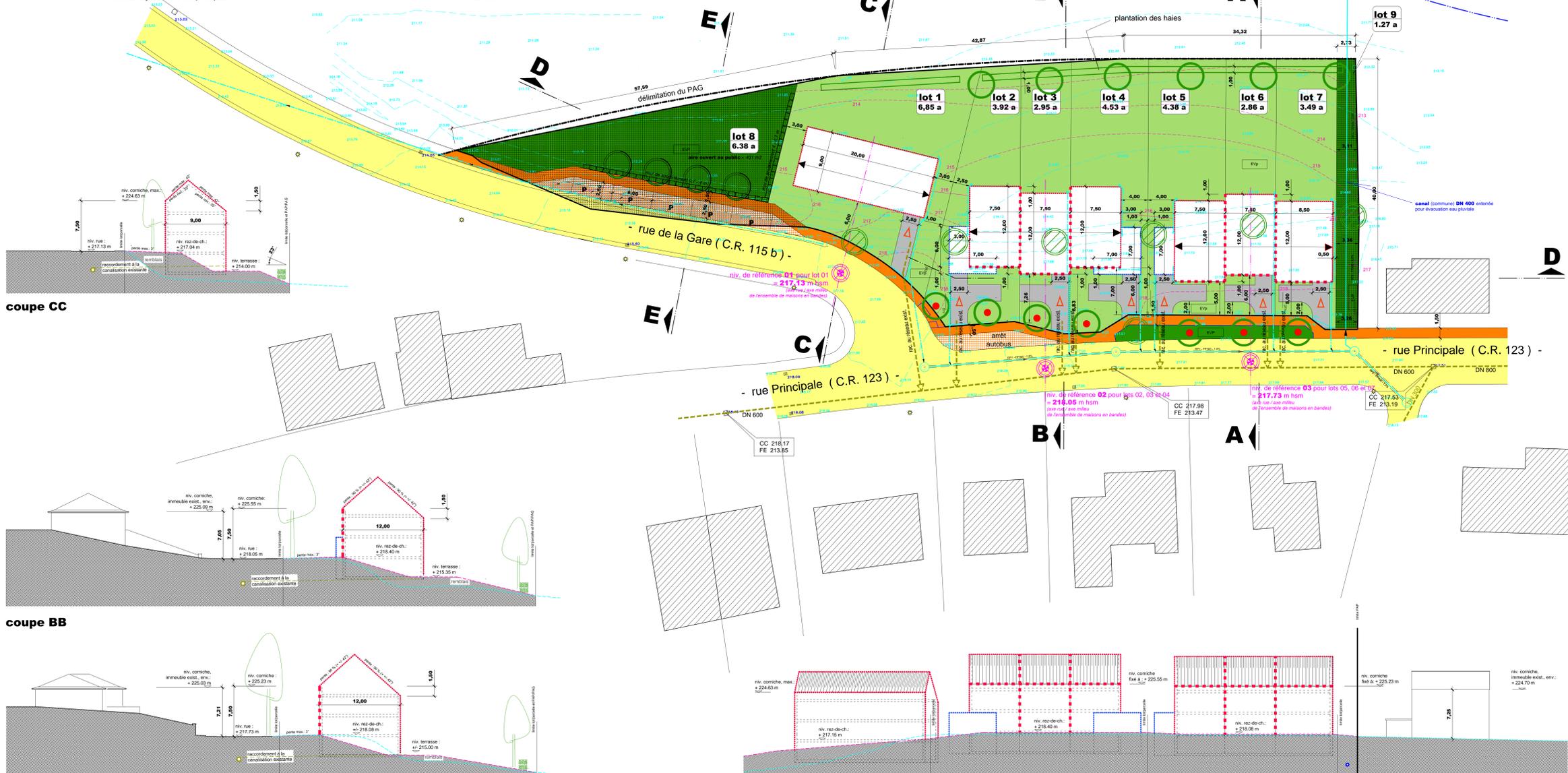
axonométrie 01 vue des façades vers rue principale



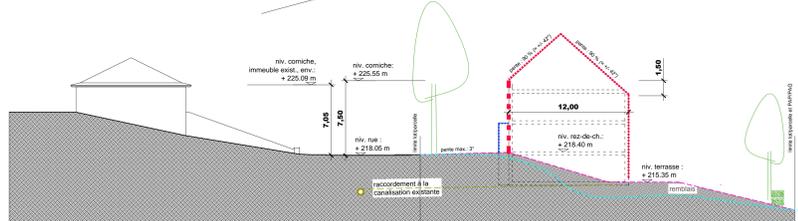
axonométrie 02 vue arrière



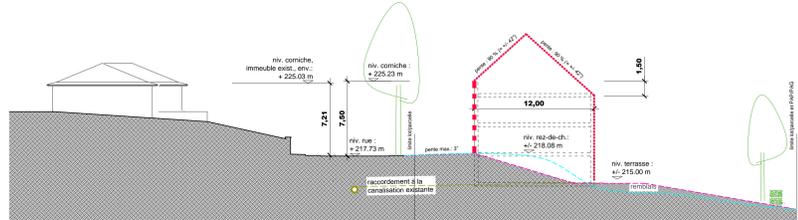
coupe EE



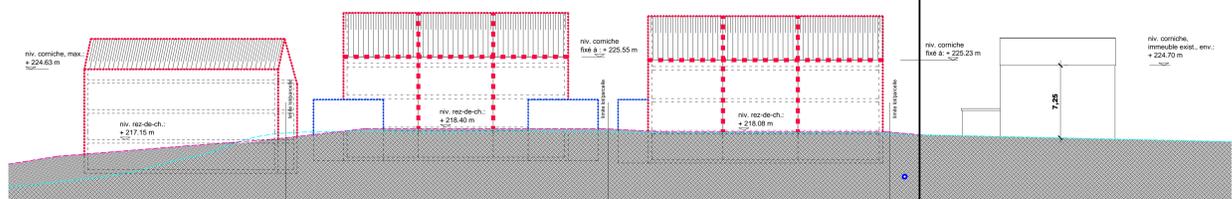
coupe CC



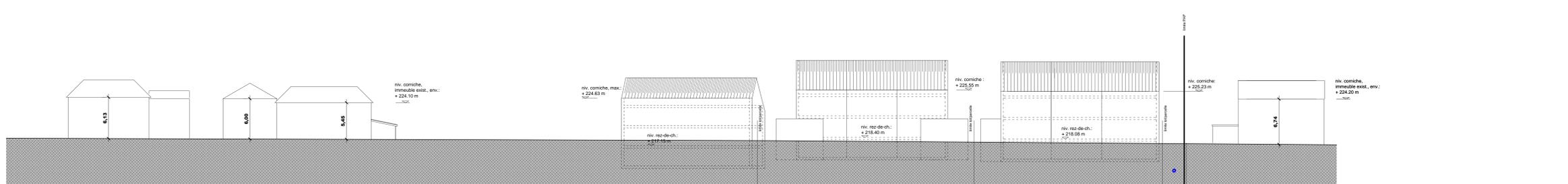
coupe BB



coupe AA



élévation DD



élévation sur rue Principale

signatures: maître d'ouvrage (Chantal WALCH) urbaniste / aménageur: Patrick SCHU

pa schu
 Architecte, Ingénieur diplômé
 Urbaniste / Aménageur du territoire
 conseil en maîtrise d'énergie
 34, route de Luxembourg
 L-6196 Eisenborn
 tél.: 26 84 54 81
 fax: 26 12 34 81
 info@paschu.com
 www.paschu.com

demande de modification
 particulière du plan d'aménagement particulier
rue Principale / rue de la Gare
 à L-Crucchten

maître d'ouvrage: consorts Welch sœurs / Domaine de l'Etat
 49A, rue Principale, L - 7420 Crucchten

date de la rév. A: 25 août 2010

plan d'aménagement particulier (PAP)
 partie graphique - implantation et coupes schématiques
 échelle 1 : 250 (sur DIN A0)

n° du plan: 2019-09-PAP-250

date de la révision Z-13: 08 octobre 2018 n° révision: Z-13